

ECOLE MATERNELLE C.DEBUSSY de CAUDAN

COMPTE-RENDU de la Réunion de Parents du Lundi 10 septembre 2018

1) ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'école, cette année, est pourvue de 4 classes soit 4 postes d'enseignants ainsi répartis:

Mme LELIGNY Sylvie (directrice)	Moyenne et toute petite Sections	29 élèves
M BUQUEN Benoît	Moyenne et petite Sections	29 élèves
Mme DRAPIER Annick	Petite et toute petite sections	28 élèves
Mme GENDRE Françoise	Grande Section	23 élèves

Soit au total un effectif de 109 élèves.

De plus, Mme FOECHTERLE Karen , enseignante, assure le temps partiel de Mme GENDRE et la décharge de direction de Mme LELIGNY et sera présente le jeudi et le vendredi à l'école maternelle.

Les élèves de Grande Section décroissent l'après-midi et se répartissent en groupes avec les 4 enseignants suivants de 13h30 à 14h30:

Une phase commune pour l'acquisition de notions comme la catégorisation et la phonologie, puis des activités diverses

Mme LELIGNY	Découverte du monde (technologie) et langage oral à partir d'albums (concours des incorruptibles)
Mme DRAPIER	langage oral et activités artistiques
M BUQUEN	Découverte du monde et langage oral au moyen de jeux mathématiques
Mme GENDRE	Activités plastiques et artistiques

Tous les élèves sont en récréation de 15h15 à 15h45. A l'issue de ce temps, ils regagnent leur classe respective.

Rôles de l'association de parents d'élèves et des délégués de parents d'élèves

L'**amicale des parents d'élèves** participe financièrement au fonctionnement de l'école en organisant différentes manifestations : soirées, loto, concours, ventes diverses.... La date de l'assemblée générale de l'association vous sera communiqué prochainement (Les documents relatifs à l'association sont imprimés sur une feuille jaune) dans le cahier de liaison.

Les représentants de parents d'élèves sont élus par tous les parents d'élèves pour l'année scolaire et jusqu'aux prochaines élections (le vendredi 12 octobre 2018: date du scrutin et le nombre de postes à pourvoir est au moins égal au nombre de classes : 4 au minimum) et siègent aux conseils d'école, réunions au cours desquelles les organisations financières, les difficultés, problèmes de l'école, les projets, les décisions des enseignants... sont évoqués, débattus et votés par les membres du conseil d'école.

2) ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Les élèves de grande section seront évalués d'octobre à novembre au niveau académique: Le PAL (Plan Académique Langage)

Les documents concernant l'accord de participation aux APC a été adressé aux familles dès mardi pour commencer cette semaine.

Tout d'abord, certains projets sont en cours de mise en place:

Le concours des incorruptibles, Lire et faire lire, la natation ainsi que l'échange intergénérationnel avec les grandes sections dans le cadre de la semaine bleue avec intervention de quelques résidents de l'Ehpad de Kergoff à l'école maternelle pour partager des jeux de société avec les élèves de grande section.

L'équipe pédagogique a retenu la participation au projet « Ecole et cinéma » pour 3 classes.

D'autres projets vous seront communiqués ultérieurement.

Les élèves de Grande Section iront à la piscine l'après-midi à partir du mois d' avril 2019. Nous aurons besoin de parents afin d'encadrer les séances. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de l'enseignante de leur enfant afin de programmer l'information et le test réalisés par la conseillère pédagogique de la circonscription, Madame LOUDIERE, nécessaire à l'agrément du projet. Désormais, le test est nécessaire pour cet agrément : il sera demandé d'entrer dans l'eau avec immersion complète (saut ou plongeon), de faire 25 m et de récupérer un objet au fond de la piscine (maximum 2m). Une réunion de formation se tiendra à la piscine d'Hennebont . Il est important de connaître le nom des personnes qui se rendent au test afin de permettre de le réaliser dans de bonnes conditions.

3) ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Tout d'abord, les parents doivent constituer une ou plusieurs listes. Pour cela, il est impératif de faire acte de candidature et de renseigner le document correspondant auprès de la directrice de l'école **avant le 21 septembre 2018**.

Les **deux** parents ont le droit de vote.

Les élections des Représentants des Parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 12 octobre 2018** à l'école à partir de 13H00 jusqu'à 17H00 sans interruption. Les parents peuvent voter par correspondance

Les documents nécessaires vous seront distribués dans la semaine précédant les élections.

4) Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les enseignantes proposeront aux familles des élèves de grande section un formulaire d'autorisation de participation aux APC avec un calendrier sur la période de réalisation. Les APC se déroulent sur les lundi et mardi de 16h15 à 17h15.

5) PPMS

Deux exercices seront réalisés avant les vacances de la Toussaint par tous les élèves de l'école afin de les entraîner à évacuer les locaux ou se confiner face à certains types de menace ou danger.

Un petit rappel sur les consignes à tenir aux abords de l'école est affiché à la porte d'entrée.

Information aux parents pour les bons réflexes en cas d'accident majeur

6) Rappels du règlement intérieur

Les horaires sont 8h45 - 11h 50 et 13h20 - 16h15. Un service est assuré 10 minutes avant l'horaire d'entrée. Nous demandons aux familles de venir conduire et chercher les enfants à l'heure.

Si vous ne pouvez venir chercher à 11h50 votre enfant, je vous demande de bien vouloir nous avertir afin d'informer celui-ci et de l'inscrire à la cantine si possible avant 11h.

En ce qui concerne la sortie du soir, les familles sont invitées à bien expliquer à l'enfant de maternelle s'il se rend en garderie.

L'accès pour la garderie se fait uniquement par la rue des Chênes au niveau du grand portail vert.

Aux abords de l'école, la sécurité a été renforcée : le stationnement des véhicules est réalisable de par la grande quantité de places de stationnement et nous souhaitons que chacun veille à respecter ces emplacements. (sans oublier le caractère de places réservées aux personnes handicapées)

A la sortie, les adultes qui reprennent les enfants en redeviennent RESPONSABLES.

Il nous manque encore quelques fiches notamment certaines attestations d'assurance.

Le cahier de liaison doit être visé, donc signé.

Régulièrement, des pulls, chemises, vestes, pantalons sont égarés, empruntés et nous n'arrivons pas toujours à retrouver leur propriétaire, aussi, je demande aux parents **de marquer les vêtements** afin d'éviter tous ces désagréments. Chez les élèves plus petits, il est nécessaire de prévoir des vêtements à enfilage et fermeture facilités. Enfin, nous invitons les parents à proscrire l'écharpe en raison des jeux dangereux qu'elle peut permettre.

Très important: si votre enfant déclare une maladie chronique, une allergie, il est indispensable de prévenir l'enseignante de la classe afin de réaliser un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en relation avec le médecin scolaire qui règle les modalités en cas d'urgence.

Pour tout enfant malade, la famille doit prévenir l'école.

Les personnes intéressées par l'agrément natation sont invitées à se faire connaître auprès des enseignants afin de programmer leur passage du test. Il est important de savoir que l'activité ne pourra pas se réaliser si nous n'avons pas suffisamment d'adultes agréés pour encadrer les séances de piscine. Attention, l'agrément a une durée de validité de 5 ans.

Lorsqu'un élève oublie des documents, des objets... à l'école, j'invite les parents à faire part de leur demande, en cas d'urgence, aux personnels de garderie afin de leur permettre de réaliser leurs recherches.

Dans le cadre de problèmes personnels liés à la scolarisation de leur enfant, les parents sont invités à prendre contact avec l'enseignant concerné dans les plus brefs délais.

Un carnet de suivi des apprentissages vous sera présenté dans l'année scolaire afin de visualiser les attentes de fin de grande section et le chemin parcouru par votre enfant dans les acquisitions.